



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-081

PUBLIÉ LE 6 FÉVRIER 2025

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2025-02-03-00011 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 13 (6 pages)

Page 3

75-2025-02-04-00014 - Arrêté portant délégation de signature ux (cadres A en fonctions à la trésorerie Paris Amendes 1ère division) (2 pages)

Page 10

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-02-03-00011

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP
13

**Direction régionale des Finances Publiques d'Ile-de-
France et de Paris**

Pole de Gestion Fiscale

Service des impôts des particuliers de
Paris 13^{ème}

101, rue de Tolbiac

75630 Paris Cedex 13

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Monsieur Noël JESBAC, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du service des impôts des Particuliers de Paris 13^{ème} ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

Madame VANESSCHE Laurence, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 13^{ème}, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

M'BEMBO Apollinaire	RECOULES-MOREL Gratienne
TREMBLAY Nathalie	ZEYEN Théo

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

ANTOINE Laurent	BELHADJ Catherine	BERNARD Christelle
BERNARD Michèle	BOUDIN Christelle	BRETOS Aurélie
CASTEL Nathalie	DELHOUME Françoise	DJEBALI Nahla
DUFOUR Hervé	DUPUIS Gilles	ERREBEI Hichem
JAN Jérémy	LACASSE Valentine	LARZABAL Céline
LEMONNIER Marie-Claire	MONCOMBLE Grégory	NICOLAS Roland
NONNENMACHER Valérie	PERINET Karine	SAKHI Anwar
SERVEAUX Evelyne	SEVIN Véronique	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

BARRAUD Aurelia	BLEYS Corinne	CHABRERIE Dominique
DUBO Hélène	FAYARD Olivier	HACHARD Franck
LANTOINE Annick	LESGUILLIER Philippe	MOSSOUA-OSSIBI Lucel
NGUYEN Phuong	PATEAU Béatrice	RENARD Stéphane
TANNIOU Hervé	VIVIER Lise	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
M'BEMBO Apollinaire	Inspecteur des Finances publiques	15 000 € pour les décisions gracieuses et avis de mise en recouvrement
RECOULES-MOREL Gratiennne	Inspectrice des Finances publiques	15 000 € pour les décisions gracieuses et avis de mise en recouvrement
TREMBLAY Nathalie	Inspectrice des Finances publiques	15 000 € pour les décisions gracieuses et avis de mise en recouvrement
ZEYEN Théo	Inspecteur des Finances publiques	15 000 € pour les décisions gracieuses et avis de mise en recouvrement Sans limite pour les actes relatifs au recouvrement
ANTOINE Laurent	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
BELHADJ Catherine	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
BERNARD Michèle	Contrôleuse principale des Finances publiques	3 000 €
DUPUIS Gilles	Contrôleur principal des Finances publiques	3 000 €
LARZABAL Céline	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
LEMONNIER Marie-Claire	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
MONCOMBLE Grégory	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
NICOLAS Roland	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
NONNENMACHER Valérie	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
PERINET Karine	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
SAKHI Anwar	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
SERVEAUX Evelyne	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
SEVIN Véronique	Contrôleuse principale des Finances publiques	3 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
BLEYS Corinne	Agent administratif principal	1 000 €
DUBO Hélène	Agent administratif principal	1 000 €
FAYARD Olivier	Agent administratif principal	1 000 €
HACHARD Franck	Agent administratif principal	1 000 €
LANTOINE Annick	Agent administratif principal	1 000 €
LESGUILLIER Philippe	Agent administratif principal	1 000 €
MOSSOUA OSSIBI Lucel	Agent administratif principal	1 000 €
PATEAU Béatrice	Agent administratif principal	1 000 €
RENARD Stéphane	Agent administratif principal	1 000 €
TANNIOU Hervé	Agent administratif principal	1 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M'BEMBO Apollinaire	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
RECOULES-MOREL Gratiennne	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
TREMBLAY Nathalie	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
ZEYEN Théo	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
ANTOINE Laurent	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BELHADJ Catherine	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERNARD Christelle	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERNARD Michèle	Contrôleuse principale des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BOUDIN Christelle	Contrôleuse principale des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BRETOS Aurélie	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
CASTEL Nathalie	Contrôleuse principale des Finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DELHOUME Françoise	Contrôleuse principale des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
DJEBALI Nahla	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUFOUR Hervé	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUPUIS Gilles	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
ERREBEI Hichem	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
JAN Jérémy	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
LACASSE Valentine	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
LARZABAL Céline	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEMONNIER Marie-Claire	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
MONCOMBLE Grégory	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
NICOLAS Roland	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
NONNENMACHER Valérie	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
PERINET Karine	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
SAKHI Anwar	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
SERVEAUX Evelyne	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
SEVIN Véronique	Contrôleuse principale des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BARRAUD Aurelia	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
BLEYS Corinne	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
CHABRERIE Dominique	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
DUBO Hélène	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
FAYARD Olivier	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
HACHARD Franck	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
LANTOINE Annick	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
LESGUILLIER Philippe	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
MOSSOUA-OSSIBI Lucel	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
NGUYEN Phuong	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
PATEAU Béatrice	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
RENARD Stéphane	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
TANNIOU Hervé	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
VIVIER Lise	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 01/02/2025

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers
de Paris 13^{ème}

Signé

Noël JESBAC

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-02-04-00014

Arrêté portant délégation de signature ux
(cadres A en fonctions à la trésorerie Paris
Amendes 1ère division)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle de Gestion Fiscale
Trésorerie Paris Amendes 1ère division
15 rue Maryse Hilsz
CS 22044
75979 Paris Cedex 20

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable public, M. Bachir CHIKHI, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la Trésorerie Paris Amendes 1ère division,

- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la DGFIP;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux cadres A suivants en fonctions à la trésorerie Paris Amendes 1ère division à :

- M. Patrice BRAYER, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint du comptable;
- M. Stéphane COMPAIN, Inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable;
- M. David LE, Inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
- M. Olivier VALLEE, nspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;

afin de leur permettre :

- 1°) de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Paris Amendes 1ère division,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 4°) d'agir en justice,
- 5°) de signer les actes de poursuites.

Article 2

Délégation de signature est donnée à aux agents des finances publiques de catégorie B ou C désignés dans le tableau ci-dessous par leurs noms, prénoms et grades :

Nom et prénom des agents	Grade
AOUIDAT Lotfi	B
BACHELARD Samuel	B
CANIQUITTE Célia	B
CORVO Célia	B
COULIBALY Khoulle	B
GRIMAULT Sébastien	B
HILBERT Muriel	B
LACHEHEB Anis	B
NERET Marie	B
POTOT Frédéric	B
RAJOENA Fara	B
SAIDI Saïd	B
SIMON Stéphane	B
TECHER Marine	B
AHMISSOU Leïla	C
AREZKI Farida	C
BERTHO Anne	C
COULIBALY Diélika	C
ETIMOF Corinne	C
SERRANO Frédéric	C
MUSIAL Guillaume	C.

à effet d'accorder des délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € sur présentation des justificatifs de ressources par le débiteur.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

À Paris, le 04 février 2025
Le Comptable Responsable de la
Trésorerie Paris Amendes 1^{re} division.

Signé

Bachir CHIKHI